

Le 22 septembre 2004

**DIRECTIVE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL :  
ECHEC DE LA COMMISSION  
A AMELIORER LA FLEXIBILITE DU TEMPS DE TRAVAIL**

Réagissant à la publication, ce mercredi par la Commission européenne, de sa proposition pour la révision de la directive sur le temps de travail, UNICE a rappelé qu'en Europe, les salariés travaillent en moyenne quelque 160 heures de moins par an qu'aux États-Unis, et 230 heures de moins qu'au Japon. Qui plus est, ces écarts ne sont pas compensés par une productivité plus élevée.

*"Les décideurs européens", déclare Philippe de Buck, Secrétaire général de UNICE, "devraient éviter tout mouvement vers une nouvelle réduction du temps de travail ou une moindre flexibilité du temps de travail. La flexibilité du temps de travail est en effet cruciale pour la compétitivité des entreprises et elle sert également les intérêts des travailleurs."*

UNICE est favorable à une directive sur le temps de travail révisée dans le sens suivant :

- pour la période de référence pour le calcul du temps de travail hebdomadaire, la règle générale devrait être de faire la moyenne sur 12 mois, avec une possibilité d'extension au-delà de 12 mois par voie de convention collective;
- la directive devrait prévoir expressément l'opt-out par voie de convention collective et maintenir la possibilité d'opt-out individuel;
- la définition du temps de travail devrait être modifiée comme suit : "on entend par temps de travail toute période durant laquelle le travailleur est au travail, à la disposition de l'employeur et dans l'exercice de son activité ou de ses fonctions, à l'exclusion des périodes inactives durant les gardes et autres situations similaires, conformément aux législations et/ou pratiques nationales";
- pour la période de repos hebdomadaire, la période de référence devrait passer de 7 à 14 jours.

*"Malheureusement, la proposition de la Commission ne rencontre pas nos besoins. De plus, le texte proposé est inutilement complexe et implique des obligations bureaucratiques de comptabilité horaire qui seront particulièrement dommageables pour les PME. Si la Commission européenne veut vraiment et sérieusement atteindre les objectifs de Lisbonne", conclut Philippe de Buck, "elle aurait dû aller plus loin dans la révision de la directive sur le temps de travail".*

UNICE étudie dans le détail la proposition de la Commission et transmettra ses commentaires au Conseil et au Parlement européen.

Note à l'éditeur

UNICE est le porte-parole officiel de plus de 20 millions de petites, moyennes et grandes entreprises. Présente sur la scène européenne depuis 1958, UNICE compte aujourd'hui 36 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 30 pays, dont la mission première est l'amélioration de la croissance et de la compétitivité en Europe.